

CESER : **27 mars 2023**
Intervention n° : **1**
Document : **Stratégie régionale des transitions économique et sociale –
Approche globale**
Orateur : **Emmanuel Thunier**

Je m'exprime au nom des Chambres de Commerce et d'Industrie.

La Région Bretagne avait choisi, pour sa nouvelle mandature, de renouveler largement sa stratégie de développement économique, contenue jusqu'à maintenant dans la SRDEII, incluant expansion économique, innovation et international. Afin de faire converger et d'optimiser toutes les dimensions concourant à un développement durable de la production de richesses, le Conseil régional a souhaité fondre dans une même stratégie ce qui était auparavant segmenté en trois documents : formation professionnelle, innovation et recherche, économie.

Ce regroupement de trois documents prescriptifs en une seule stratégie intégrée et transversale répond bien, selon nous, aux enjeux économiques et sociaux actuels : la formation et l'innovation conditionnent la capacité de développement sur un territoire, qui plus est dans un contexte de pénurie de main d'œuvre pour de nombreuses activités ou d'adaptation de compétences pour d'autres. Cette intégration convient également à la nécessaire recherche de transversalités dans le traitement des enjeux contemporains que sont le changement climatique, les évolutions démographiques, le travail et l'emploi, la création de valeur et le niveau de vie. Enfin, l'étroite implication des politiques régionales liées au développement cadre avec les préconisations exposées par le CESER dans plusieurs de ses rapports.

Dans son contenu, la stratégie proposée s'appuie sur un socle productif et industriel que nous estimons incontournable pour que les Bretons déterminent eux-mêmes leurs axes de développement et les emplois qu'ils souhaitent. La réussite des transitions écologiques, énergétiques et numériques passent par des adaptations et saisies d'opportunités mais aussi par la recherche de compétitivité au service d'une croissance choisie. De même, nous soutenons dans cette SRTES le positionnement de l'entreprise en tant que productrice de richesse, pourvoyeuse d'emploi et lien social, actrice des mutations.

Si nous exprimons un accord global avec ce projet de stratégie et ses fondamentaux, nous attirons également l'attention sur quelques points de vigilance.

En premier lieu, la Région pourrait rappeler qu'elle s'appuie pour sa stratégie sur des compétences fortes, octroyées par la loi, en matière de développement économique et de formation professionnelle. Dans un tel exercice, on attend qu'elle affirme sa légitimité à tracer une voie, ce qui n'obère pas la concertation.

En deuxième lieu, nous regrettons que l'élaboration d'une nouvelle stratégie ne s'appuie pas sur un retour d'expérience de l'impact des politiques mises en œuvre précédemment. Comme bien souvent, les politiques publiques se succèdent sans qu'en soit fait l'évaluation.

Par ailleurs, la Région opte pour la définition à travers le projet de SRTES d'une stratégie pragmatique plutôt qu'un schéma prescriptif ou un document de planification, ce qui est prudent face aux crises et bouleversements récents. Cependant, les différents chantiers référencés dessinent des modes opératoires et des objectifs ainsi que des acteurs pour chacun d'eux. Nous souhaitons que leur mise en œuvre laisse place à l'adaptabilité et à la souplesse. L'ajout d'indicateurs précis d'impact de chaque chantier donnerait une meilleure visibilité à leur pilotage et à l'évaluation finale.

Nous nous sommes félicités précédemment de l'attention prêtée aux filières industrielles dans l'économie bretonne, car elles constituent un enjeu majeur dans les transitions. Mais cet intérêt ne doit pas occulter les autres filières constitutives de la vitalité de l'ensemble des territoires que sont le commerce, l'hôtellerie-restauration et le tourisme, représentant plus de 8% du produit intérieur brut breton. Il en est peu question dans le projet. Elles sont, elles aussi, entrées dans des logiques de transition et connaissent des difficultés de recrutement qui brident leur prospérité.

Enfin, dans la continuité de l'actuelle SRDEII, la Région prévoit de renforcer le partenariat avec les EPCI dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives sur le développement économique, notamment à travers le Service Public d'Accompagnement des Entreprises. Nous préconisons dans cet esprit une meilleure intégration dans cette approche de proximité, associant Région, intercommunalités et consulaires ; elle permettrait une plus grande coordination et cohérence des actions en faveur des entreprises en optimisant l'efficacité dans l'emploi des fonds publics. La convention de mise en œuvre du SRDEII entre Région et Chambre de Commerce et d'industrie de région prévue par le code des collectivités territoriales, en parallèle des conventions entre Région et EPCI, en serait le bon vecteur.

Je vous remercie de votre attention.